

Données de validation

Numéro de fiche	Titre
METROPOL_50	Amiante M-50

Données de validation principales

Généralités

Afin de connaître les valeurs actuelles, se reporter à la liste des VLEP ([outil65](#)¹).

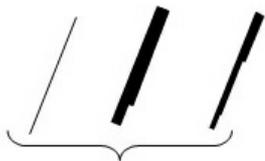
¹ <https://www.inrs.fr/media.html?reflNRS=outil65>

Substance _____ Amiante

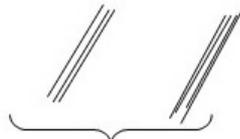
Informations complémentaires

Types de structures fondamentales et exemples de comptages des faisceaux de fibres d'amiante

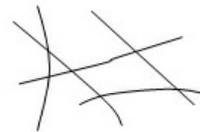
Types de structures morphologiques



Fibres



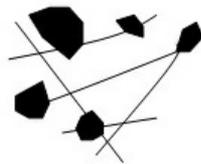
Faisceaux



Agglomérat dispersé



Agglomérat compact



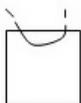
Matrice



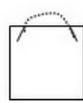
Matrice compacte

On appelle fibre toute particule ayant des bords parallèles sur une partie de sa longueur ou étagés, une longueur minimale de 0,5 µm et un rapport longueur/largeur d'au moins 3. La largeur attribuée à une fibre avec largeur étagée sera égale à la moyenne des largeurs minimales et maximales.

Exemples de comptage de structures sur une ouverture de grille



0 fibre



2 × 1/2 fibres



1/2 fibre



2 × 1 fibres



1 fibre

Règles de comptage

Toute fibre n'ayant aucune extrémité à l'intérieur d'une ouverture de grille n'est pas prise en compte.

On compte une demi-fibre, toute structure dont une seule extrémité est située à l'intérieur de la grille d'ouverture et si cette extrémité est supérieure à 1/2 fois la longueur de fibre minimale (réglementairement, les fibres à prendre en compte sont celles de longueur supérieure à 5 μm).

Un faisceau ou un agglomérat est compté comme une structure s'il répond aux critères définis ci-dessus.

Une matrice dispersée sera prise en compte si la continuité de la fibre ou des faisceaux est évidente et si la fibre ou le faisceau répond aux critères définis ci-dessus.